

COMMUNE DE SAINT-MAIXANT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 08 Janvier, le Conseil Municipal de SAINT-MAIXANT s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Lucien GAZZIERO, Maire.

Date de convocation

02 Janvier 2019.

Présents

Mrs BALANS Christian, BERNADET Alain, PONCHATEAU Charles ; Mmes LAGARDE Anita, BANOS Catherine, Adjointes.

Mmes AMARAL Virginie, CHARDONNET Fabienne, GAURY Angélique, LE LAGADEC Magali, SERVAND Roseline ; Mrs DULUC Gérard, MEUNIÉ Jean-Christophe, VIGNES Jean-Louis.

Pouvoirs

M. ARDURAT Bruno à Mme LAGARDE Anita.

Mme BELLOC Laure à Mme ZAÏRI-AMARAL Virginie.

M. MONIER Pascal à Mme GAURY Angélique.

Absents :

Mme FABEIRO Nathalie ; M. DUSSOULIER Alain.

Secrétaire de séance élue

Mme ZAÏRI-AMARAL Virginie

Avant le début de la réunion, M. le Maire souhaite une bonne année 2019 à tous les conseillers.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 04 DECEMBRE 2018

Le compte rendu est adopté.

1- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- DIA 18A0042 : Echange de parcelles - CHOLLET/CASTRILLEJO.

Adresse : Lieu-dit A GRAVA 33490 SAINT-MAIXANT (section AA226 et AA228).

Propriétaire : M. et Mme CHOLLET Alain.

Superficie : 110,00 m².

- DIA 18A0043 : Echange de parcelles - CASTRILLEJO/CHOLLET.

Adresse : Lieu-dit A GRAVA 33490 SAINT-MAIXANT (section AA224).

Propriétaire : Mme CASTRILLEJO.

Superficie : 40,00 m².

La CdC du Sud Gironde a renoncé à son droit de préemption urbain sur ces biens.

2- PERSONNEL COMMUNAL

M. BALANS informe le Conseil que le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes aux mois de Décembre 2018 et Janvier 2019 :

- Mme DUPA Isabelle : 17H00 ;
- Mme LE DANVIC Céline : 5H15 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de l'agent.

3- COCON 33 : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

M. BERNADET indique que le Département, coordonnateur et maître d'ouvrage délégué des travaux, propose aux membres du groupement de déposer un dossier unique de demande de subvention pour l'ensemble des membres, au titre de la DSIL. Cela représente une subvention à hauteur de 30% du montant des travaux.

Pour cela, l'acte constitutif du groupement de commande doit être modifié : les maîtres d'ouvrage doivent autoriser par délibération le coordonnateur/mandataire à réaliser cette demande de financement pour l'ensemble des membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes, valant contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- Autorise le Département, en tant que mandataire de la maîtrise d'ouvrage, à rechercher des financements extérieurs pour le compte des collectivités membres du groupement, en sollicitant notamment la DSIL à hauteur de 30% du coût des travaux ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à transmettre les pièces justificatives de la réalisation des travaux à l'autorité compétente pour le paiement de la subvention.

4- DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ET DES ACTES LIES A LA COMPTABILITE PUBLIQUE

La Commune de SAINT-MAIXANT souhaite dématérialiser les actes administratifs et les actes liés à la comptabilité publique. Pour ce faire, il est nécessaire de choisir un tiers de télé transmission afin de respecter le cadre réglementaire en vigueur. Dans le cadre de son adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique, la Commune de SAINT-MAIXANT a choisi le tiers de télé transmission appelé *S2LOW*.

Préalablement à la mise en œuvre de la télé transmission des actes, il convient de signer avec les responsables de l'État dans le département les conventions idoines fixant le périmètre et les modalités de transmission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à signer avec la Préfecture de la Gironde la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Autorise M. le Maire à signer avec les autorités compétentes les conventions relatives à la mise en place de la dématérialisation de la comptabilité publique.

5- CVLV : MISE EN PLACE D'UN ANIMATEUR SUPPLEMENTAIRE LE MATIN POUR UNE DEMI-HEURE

M. le Maire indique au Conseil que le CVLV a mis en place un animateur supplémentaire à l'accueil périscolaire le matin pour une demi-heure à compter du 03 Décembre 2018. Le coût annuel s'élève 875,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la mise en place d'un animateur supplémentaire à l'accueil périscolaire le matin pour une demi-heure à compter du 03 Décembre 2018 ;
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention.

6- TRAVAUX

6.1- Réfection du réseau d'eau potable

M. BERNADET indique que l'entreprise CANASOUT a repris les travaux depuis le 7 Janvier. Ils devraient se terminer mi-février.

6.2- Aménagement du bourg

M. le Maire indique que le cabinet AZIMUT va refaire un estimatif pour prendre en compte les demandes du Centre Routier (notamment la mise en place d'un plateau supplémentaire). Le coût total devrait avoisiner les 1 200 000,00 € (hors réseaux).

Une réunion publique sera ensuite organisée. M. DULUC suggère de choisir une date qui permette d'informer préalablement la population (bulletin municipal, journaux).

Le chantier devrait démarrer début Septembre 2019, sous réserve que les travaux d'enfouissement des réseaux ne prennent pas de retard.

7- RAPPORT DES SYNDICATS

7.1- SDEEG

M. PONCHATEAU rend compte de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 13 Décembre 2018.

Débat d'Orientation Budgétaire 2019 : il existe des incertitudes sur les recettes en raison des décisions gouvernementales et de l'évolution du contexte énergétique français.

Le projet de budget 2019 se présente ainsi :

- Section de fonctionnement : 16 641 874,00 €.

- Section d'investissement : 38 502 520,00 €.

Budget annexe Régie Energies Renouvelables

- Section d'exploitation: 27 738,00 €.

- Section d'investissement : 87 158,00 €.

Dans le contexte énergétique et environnemental actuel, le SDEEG accompagne les communes Girondines sur plusieurs volets : maîtrise de la demande d'énergie, maîtrise d'ouvrage FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification), concession électricité et gaz, compétence éclairage public et réseaux, raccordements électriques, recouvrement auprès d'ENEDIS de la taxe d'utilisation des réseaux publics, groupement d'achats d'énergies, déploiement des bornes de recharges électriques, service urbanisme et foncier, service DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

Une SEM dénommée « *Girondes Energies* » va être créée. Elle portera les opérations photovoltaïques et les projets d'usine de méthanisation. Le SDEEG en sera l'actionnaire majoritaire, les autres actionnaires étant des banques.

Suite à plusieurs incidents, le SDEEG va contrôler la pose et le bon fonctionnement du compteur LINKY.

7.2- SISS

M. BERNADET fait part d'une communication du SISS au sujet des nouvelles mesures susceptibles d'entrée en vigueur à la prochaine rentrée scolaire.

Tout d'abord, il faut rappeler que le SISS est une Autorité Organisatrice de second rang (AO2), l'Autorité Organisatrice de premier rang (AO1) étant désormais la Région Nouvelle Aquitaine.

Ensuite, pour bénéficier d'un transport scolaire, chaque élève doit s'acquitter de 136,00 € par an auprès de la Région. 20,00 € sont ensuite reversés aux AO2.

Or, lors de la réunion du 13 Décembre 2018, la Région a présenté un projet de règlement régional des transports scolaires qui vise à harmoniser les pratiques sur l'ensemble de son territoire. Ce projet prévoit qu'à partir de Septembre 2019 :

- les AO2 ne recevront plus les 20,00 € indispensables à leur survie et à celle du maintien du service public de proximité (pour le SISS, cela représente un manque à gagner de 22 000,00 € par an) ;
- toutes les inscriptions et les paiements seront effectués en ligne sur le site de la Région ;
- un tarif basé sur le quotient familial (à la place du tarif unique), avec une majoration de 20,00 € pour une inscription après le 31 Juillet, sera mis en place ;
- les élèves qui dépendent des RPI ne seront plus pris en charge à 100 % ;
- le montant de l'inscription des élèves domiciliés à moins de 3 kms ou étant considérés comme hors secteur scolaire sera de 500,00 €.

Sollicités par les AO2, les élus régionaux ont indiqué qu'une réflexion était en cours afin de ne pas les pénaliser. Affaire à suivre.

7.3- SICTOM

M. BERNADET fait part des communications du SICTOM :

- Travaux

Déchetterie de Bazas : comme convenu, les travaux de mise aux normes des garde-corps s'achèvent. La réouverture a eu lieu Samedi 22 Décembre matin.

Centre de recyclage de Langon : l'extension de la plateforme déchets verts / gravats a été réalisée.

- Animation

Retour « concours piles dans les écoles » : Dans le cadre du concours « Défi Pile » organisé en novembre dernier, plus de 2 tonnes de piles ont été collectées dans les 12 établissements participants.

Près de 900 élèves de la petite section à la terminale, répartis dans 36 classes, ont participé. L'objectif était de sensibiliser les enfants au recyclage des piles.

- Communication/RH

Informations aux professions médicales (collectes des seringues) : suite à la piqure d'un des agents avec une seringue usagée, un courrier a été envoyé aux professionnels de santé afin de les sensibiliser à nouveau sur la collecte de ces déchets à risques infectieux (collectes réalisées par des prestataires spécialisés).

- Dépôts sauvages – bidon - combustibles

Suite aux courriers envoyés aux supermarchés du territoire, plusieurs établissements s'associent pour sensibiliser leurs clients. Une affiche a été installée dans tous les établissements partenaires et toutes les déchèteries.

- Bilan « Fête de la Récup »

Bilan très positif pour la 2^o édition : plus de 300 personnes sont venues sur la vingtaine de stands présentés par les différents partenaires.

➤ Prochains Comités Syndicaux

Mercredi 13 Février 2019 – 18h30 (S.P.L. / Rapport d’Orientation Budgétaire).

Mercredi 27 Mars 2019 – 18h30 (vote du budget).

➤ Carte déchetterie 2019

La carte déchetterie 2019 sera envoyée à chaque usager en même temps que la redevance d’enlèvement des ordures ménagères et la *lettre aux usagers n°3*, fin Janvier 2019. L’administré renseignera son nom et sa commune pour pouvoir accéder aux déchèteries.

En attendant la réception de cette enveloppe, les usagers pourront utiliser la carte 2018. Quant aux nouveaux arrivants, ils auront la possibilité d’obtenir la carte auprès des services du SICTOM.

Pour rappel, cette carte donne droit à un accès illimité pour le dépôt de déchets verts si l’usager vient en voiture avec/ou sans remorque. Pour les autres types de déchets, la carte sera poinçonnée et donnera droit à 20 passages.

M. DULUC demande si la redevance incitative sera mise en place sur le territoire. M. le Maire répond que le SITCOM n’y est pas favorable pour le moment.

8- RAPPORT DES COMMISSIONS

8.1- Commission Restauration Scolaire

- Mme LAGARDE indique que depuis la rentrée scolaire, un menu sans viande est proposé aux enfants tous les 15 jours (le lundi ou jeudi). L’objectif est de faire découvrir aux enfants une autre façon de manger sans viande.

Cette phase de test ayant rencontré un franc succès auprès des enfants (même si certaines recettes ont été plus appréciées que d’autres), elle sera reconduite jusqu’à la fin de l’année scolaire.

Même si les cuisiniers savent préparer des plats sans viande, Mme LAGARDE trouverait intéressant qu’ils suivent des formations sur ce type de cuisine afin d’échanger et de partager avec d’autres cuisiniers de collectivité.

- Concernant les impayés, M. DULUC informe le Conseil que pour la période Octobre/Novembre/Décembre, seulement deux familles ont encore des dettes. L’une ne fait plus manger ses enfants à la cantine et l’autre a été reçue par M. le Maire.

8.2- Commission Urbanisme

M. DULUC rend compte de la réunion qui s’est tenue le 14 Décembre 2018 portant sur la création d’une ZAP (Zone Agricole Protégée) sur le territoire de la CdC du Sud Gironde. Cette réunion a réuni les Communes viticoles de la CdC et s’inscrit dans le cadre de l’élaboration du PLUi.

La ZAP est un outil créé en 1999 qui permet de protéger durablement les espaces agricoles. Le classement de terrains en ZAP implique en effet une procédure lourde pour leur changement d’utilisation et s’impose aux documents d’urbanisme (PLUi) en tant que servitude d’utilité publique.

L’objectif est de consolider le caractère agricole de ces espaces en apportant un frein à l’étalement urbain et de maintenir une production agricole à la périphérie des agglomérations. Elle peut notamment favoriser l’installation de jeunes agriculteurs.

Pour le territoire du Sud Gironde, l’objectif est de préserver le foncier viticole et les zones AOP. Il existe déjà une ZAP sur le territoire du Langonnais. Lors d’une réunion du 8 Novembre 2018 portant sur la politique agricole, le Président de la CdC avait proposé de consolider cette ZAP et de l’étendre à toutes les Communes viticoles du territoire communautaire.

La création d’une ZAP peut relever de l’initiative communale ou intercommunale. Elle peut également émaner des services de l’Etat avec une forte implication des communes. Dans tous les cas, le Maire reste le décideur final quant à la création d’une ZAP sur son territoire ou à l’adhésion d’une ZAP communautaire.

8.3- Commission Enfance Jeunesse

Mme ZAÏRI-AMARAL rend compte de la réunion qui s’est tenue à la CdC le 4 Décembre 2018. Cette réunion portait sur plusieurs sujets relatifs à l’enfance. Des groupes de travail ont été mis en place pour permettre de traiter tous les sujets (ALSH, petite enfance,...).

8.4- Commission CCAS

M. BALANS indique que lors de la réunion du 5 Novembre 2018, le Conseil a donné son accord pour que la CdC adhère au CLIC (Centre Local d’Information et de Coordination) de Langon. M. BALANS s’est porté volontaire pour participer au comité de pilotage qui va être créé dans le cadre de cette adhésion.

9- DIVERS

9.1- M. le Maire indique que la nouvelle association « Gilets Jaunes Langonnais Sud Gironde » a déposé ses statuts à la Mairie. Son siège social se situe 6, Rue du Viaduc 33490 SAINT-MAIXANT.

A ce propos, M. BALANS souhaite rappeler que les salles communales doivent être utilisées après autorisation de M. le Maire, d'autant plus quand il s'agit de diffuser des messages idéologiques ou politiques.

9.2 : M. BERNADET indique que le comptage des véhicules circulant Rue de Cariot aura lieu les Mardi 15 et Vendredi 18 Janvier prochain.

9.3 : M. BALANS informe le Conseil que le permis de louer sera effectif à compter du 1^{er} Juin prochain.

9.4 : L'Association Prév'enbus proposera les animations suivantes à SAINT-MAIXANT :

- Jeudi 31 Janvier 2019 : « *Les trucs du chef pour cuisiner sans graisse* » et « *Soin et estime de soi : l'importance des mains : hygiène, soins et automassage* » ;
- Jeudi 14 Mars 2019 : « *Conduite et code de la route : et si on révisait un peu* » et « *Cuisine et soupes : les menus du soir en toute simplicité et légèreté !* » ;
- Jeudi 11 Avril 2019 : « *Astuces du chef pour cuisiner moins salé* » et « *Tester son équilibre aujourd'hui pour éviter les chutes demain !* ».

Une participation de 200,00 € est demandée à la Commune pour l'achat des denrées alimentaires (pour les ateliers cuisine). Le Conseil donne son accord.

9.5 : M. le Maire rappelle que les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des jumelages entre cités, des réceptions diverses et cadeaux font l'objet d'une imputation à l'article 6232. Il propose au conseil d'adopter une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur l'article 6232. Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise les dépenses suivantes à l'article 6232 : cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'événements familiaux (mariage, naissance ...), d'événements liés à la carrière (mutation, fin de stage, médaille, départ à la retraite...) ou d'autres événements importants, d'agents communaux ou toute personne ayant un lien privilégié avec la Commune et dont le montant maximal est fixé à 1 000,00 €.

10- QUESTIONS DIVERSES

10.1 : Mme ZAÏRI-AMARAL demande si les menus de la restauration scolaire peuvent être plus précis. Le Conseil lui répond que lorsque la diététicienne établit les menus, elle ne sait pas encore exactement quels produits vont être utilisés.

10.2 : Mme ZAÏRI-AMARAL signale que le bus ne s'arrête plus devant l'arrêt de la rue de Signoret (abri) et demande si cela est normal. M. BERNADET va se renseigner auprès du SISS.

11- REMERCIEMENTS

11.1 : M. BALANS remercie les élus et les membres du CCAS pour la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

11.2 : M. Jean GARNAUD remercie le Conseil Municipal pour l'organisation du repas des anciens ainsi que pour le cadeau qu'il a reçu à cette occasion pour son titre honorifique de Doyen de la Commune.

11.3 : M. et Mme Claude NAURA remercient le Conseil Municipal pour l'organisation du repas des anciens.

11.4 : Mme COLOMBIER remercie le Conseil Municipal pour le colis de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22H50

Tableau des signatures – Conseil Municipal du 08 Janvier 2019

M. Lucien GAZZIERO, Maire.	M. Alain DUSSOULIER, CM
M. Christian BALANS, 1 ^{er} Adjoint.	Mme Magali LE LAGADEC, CM
M. Alain BERNADET, 2 ^e Adjoint.	Mme Angélique GAURY, CM <i>Pouvoir de M. Pascal MONIER</i>
M. Charles PONCHATEAU, 3 ^e Adjoint.	Mme Nathalie LE GALL, CM
Mme Anita LAGARDE, 4 ^e Adjointe. <i>Pouvoir de M. Bruno ARDURAT</i>	Mme Laure BELLOC, CM <i>Pouvoir à Mme Virginie ZAÏRI-AMARAL</i>
Mme Catherine BANOS, 5 ^e Adjointe.	M. Jean-Louis VIGNES, CM
Mme Roseline SERVAND, CM	M. Bruno ARDURAT, CM <i>Pouvoir à Mme Anita LAGARDE</i>
M. Gérard DULUC, CM	Mme Virginie ZAÏRI-AMARAL, CM <i>Pouvoir de Mme Laure BELLOC</i>
M. Pascal MONIER, CM <i>Pouvoir à Mme Angélique GAURY</i>	M. Jean-Christophe MEUNIÉ, CM
Mme Fabienne CHARDONNET, CM	